



Recueil d'avis

Séance Plénière
du 22 novembre 2013

Séance Plénière du 22 novembre 2013

- **Décision modificative n°1 ; Fiscalité indirecte pour 2014, Feuille de route pour le déploiement du cadencement sur le réseau TER-Métrolor en 2016 ; Mise en œuvre des politiques régionales**

Avis de la Commission "Finances Evaluation"

Avis de la Commission "Economie Innovation Recherche"

Avis de la Commission "Emploi Formation"

Avis de la Commission "Mobilités"

Avis de la Commission "Cohésion sociale"

Avis de la Commission "Environnement et Territoire"

adoptés à l'unanimité

Le Président,



Roger CAYZELLE



Décision Modificative n°1

Séance plénière du
22 novembre 2013

Avis de la Commission

Finances et Evaluation

Séance plénière du 22 novembre 2013

Objet : *Décision Modificative Budgétaire n°1 de l'exercice 2013; Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) 2014 ; Taxe sur les certificats d'immatriculation 2014*

Rapporteur : *Rodolphe LANGLARD*

Taxe Intérieure de Consommation sur les produits énergétiques 2014

Les transferts de compétences opérés au profit des régions par la loi du 13 août 2004 ont été compensés en partie par l'attribution d'une fraction de la TIPP, dénommée désormais TICPE. Initialement prévue pour une durée de 3 ans censée s'achever en 2009, cette possibilité a été étendue jusqu'au 31 décembre 2015.

Cette modulation du tarif par le Conseil Régional doit être présentée avant le 30 novembre à l'Assemblée Régionale pour être applicable l'année suivante.

Pour l'exercice 2014, le Conseil Régional a décidé de renouveler les montants au même niveau, soit une part de 0,0177 €/l pour les supercarburants sans plomb (y compris E 10) et de 0,0115 €/l pour le gazole.

Comme l'ensemble des Régions, le Conseil Régional de Lorraine applique sur cette taxe, le plafond maximal.

- *Modulation du tarif de la TICPE dans le cadre du Grenelle de l'Environnement :*

Dans le cadre du financement de la seconde phase de la LGV-Est, le Gouvernement a créé une source de financement originale via la possibilité d'une deuxième fraction modulable de TICPE au bénéfice des collectivités régionales (article 94 de la loi de finances 2010).

Cette modulation, dont les recettes sont estimées à 21 M€ /an, est reconduite pour l'exercice 2014 aux mêmes montants, soit : 0,0073 €/l pour les supercarburants sans plomb (y compris E10) et de 0,0135 €/l pour le gazole.

La Commission souhaiterait disposer d'une présentation détaillée des recettes et des dépenses effectuées à ce titre et a pris acte d'un équilibre entre celles-ci devant intervenir en fin d'année 2013.

Ces deux mesures représentent un coût additionnel de 0,025 €/l (1,61% du prix du litre) pour les supercarburants sans plomb (y compris E10) et de 0,025 €/l pour le gazole (1,85% du prix du litre)*source Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie août 2013.

Taxe sur les certificats d'immatriculation 2014

Cette taxe, qui représente le seul élément de fiscalité sur lequel le Conseil Régional dispose d'une réelle liberté de taux, est un élément important dans un contexte de resserrement des recettes régionales (entre la réforme de la fiscalité locale et le pacte de confiance et de responsabilité conclu entre l'Etat et les collectivités en juillet 2013), malgré son poids relativement faible dans les recettes de la Région (cf.DM). C'est pourquoi le Conseil Régional de Lorraine prévoit une augmentation de 2 € (soit 4,65%), portant cette taxe à 45€ par cheval vapeur. En revanche il maintient son exonération de 50% pour les véhicules dits propres et l'absence de taxation sur les permis de conduire.

La Commission a pris acte que cette augmentation situerait la Région Lorraine dans la moyenne nationale mais également que cette augmentation ne se produirait pas dans toutes les Régions.

Décision modificative budgétaire

Il s'agit d'une Décision Modificative à la baisse.

- **Les recettes :**

Le montant constaté des recettes présente une baisse de **2 484 000 €** (soit 0,3 %) se répartissant entre **des recettes inférieures aux prévisions pour la TICPE et la Taxe sur les Certificats d'Immatriculation (- 5, 4 M€)** ainsi que **des retards de remboursement des crédits FEDER décaissés par anticipation par le Conseil Régional pour un montant de 3,7 M€**. A contrario, le Conseil Régional bénéficie de recettes en hausse liées aux décomptes TER Metrolor 2008, 2009, 2010 et de remboursements de crédits européens au titre du FSE.



La Commission souligne ainsi la dépendance des recettes propres du Conseil Régional de Lorraine à l'environnement économique et géographique et l'inadéquation de celles-ci par rapport aux compétences propres de la collectivité régionale, comme par exemple le financement du TER par une taxe liée à la consommation de produits pétroliers. Elle regrette également le manque de visibilité sur le remboursement des avances faites dans le cadre de la gestion des fonds européens et sera attentive aux modalités d'avances retenues par le Conseil Régional dans le cadre de la prochaine programmation.

- **Les dépenses :**

Les dépenses s'élèvent à – 2 484 000 €.

Elles se répartissent entre – 4M€ d'ajustements budgétaires, 1,55 M€ de dépenses nouvelles et des ajustements sur les moyens nécessaires au fonctionnement de l'institution.

Au niveau des grandes masses budgétaires et en comparaison des montants prévus au Budget Primitif et au Budget Supplémentaire, l'environnement et l'aménagement des territoires présentent une forte hausse avec respectivement **+12,7% et +4,9%**. A contrario, la culture, le sport et les loisirs, ainsi que l'action économique, présentent des baisses respectivement de **– 2,1% et – 12,9%**.

La Commission a pris acte des justifications de certains ajustements par rapport à l'état d'avancement de certains dossiers. Cependant, elle regrette vivement que de plus en plus de dossiers structurants soient inscrits à l'ordre du jour des Commissions Permanentes pour lesquelles le CESE de Lorraine n'est pas saisi. Elle demande que soit étudiée la possibilité d'étendre la saisine du CESEL à ces Commissions Permanentes. La Commission regrette enfin l'absence de nombreux élus régionaux dans les différentes Commissions du CESEL, préjudiciable à des explications approfondies sur les décisions présentées.

Pour le détail de la Décision Modificative, la Commission Finances et Evaluation renvoie aux avis des autres Commissions.

PJ : Tableau comparatif DM/BS/BP 2013 en recettes et en dépenses

La Présidente,

Marie-Madeleine MAUCOURT

Avis de la Commission

Economie Innovation Recherche

Séance plénière du 22 novembre 2013

Objet : *Décision Modificative n°1 de l'exercice 2013*

Rapporteur : *Violeta PETKOVA*

La Commission Economie Innovation Recherche remercie :

- Monsieur Christophe CHOSEROT, Vice-président du Conseil Régional de Lorraine, délégué à la recherche et à l'innovation,
- Monsieur Jean-François DORIAT, Directeur du secteur Innovation, Pôle des Partenariats.

La Commission regrette que les dépenses totales 2013 (BS +DM) annoncées au titre de l'action économique soient en baisse de 12,9% par rapport au BP.

Elle souligne que 11,4 M€ de crédits ont ainsi été retranchés des 88 M€ inscrits initialement, selon un mécanisme budgétaire récurrent d'année en année.

Elle remarque en particulier que la recherche innovation et les aides aux entreprises affichent des diminutions de respectivement 27,4% (dont 23% en crédits de paiement) et 24,8%.

Aussi, dans le contexte de la mise en place du Pacte Lorraine, elle entend que le Conseil Régional de Lorraine a déjà anticipé un processus de remontée de dossiers-projets complémentaires s'inscrivant dans la logique du Pacte, en coordination avec les services de l'Etat et les acteurs de terrain.

Elle note que cette démarche vise à une détection et à un accompagnement des entreprises et surtout des PME TPE porteuses d'innovations et d'emplois, pour des projets répondant à des marchés solvables, selon des modes d'accès aux dispositifs suffisamment souples et lisibles et des critères de sélection transparents.

Les entreprises pourront notamment continuer à s'appuyer sur les trois pôles de compétitivité présents en Lorraine.

La Commission suggère qu'une première liste de dossiers montés soit communiquée dès janvier 2014, afin d'**offrir rapidement au Pacte une visibilité opérationnelle**.

S'agissant de la détection de projets, de l'aide au montage, des formes de financement possibles, la commission nouvellement constituée accepte volontiers la proposition d'une présentation des différents dispositifs existants par les services du Conseil Régional.

Le Président,

Jean ARNOULD

Avis de la Commission

Emploi Formation

Séance plénière du 22 novembre 2013

Objet : *Décision Modificative n°1 de l'exercice 2013*

Rapporteur : *Bernard STEPHAN*

S'agissant des **recettes**, la Commission s'interroge sur l'affectation des crédits du FSE à d'autres lignes que les lignes formation.

Concernant les **dépenses**, la Commission note favorablement en AP :

- le complément affecté sur CAMPUS pour financer l'avenant 2 Institut Jean Lamour et l'Institut des Sciences de l'Homme et de la Société (4 100 000 €) qui manifeste la continuité de l'effort entrepris.
- le financement de l'investissement pour la création du centre aérocomposite dans les locaux du lycée Henri Vogt de COMMERCY : 1 400 000 € accompagnant l'implantation des entreprises Safran et Albany dans le département de la Meuse, germe d'un axe de développement identifié dans le Pacte lorraine 2014-2016.

S'agissant des **ajustements** la Commission relève l'avance sur la subvention 2014 allouée à l'ALFOREAS IRTS. Elle insiste sur le soutien qui doit être apporté à cette filière et le besoin de visibilité sur les négociations en cours. La Commission note l'augmentation marginale des crédits pour le projet CERCO sans affectation associée de crédits de paiement.

Enfin elle s'inquiète de la non-consommation des crédits de paiement inscrits au BP au titre du fonds de mobilisation économique.

Le Président,

Olivier CAYLA

Avis de la Commission

Mobilités

Séance plénière du 22 novembre 2013

Objet : *Décision Modificative n°1 de l'exercice 2013*

Rapporteur : *Jean-Claude THOMAS*

La **Commission Mobilités** s'est réunie le 19 novembre 2013 et a entendu les représentants de la Région sur les différents documents qui seront présentés en séance plénière du Conseil Régional.

Étaient présents :

- Patrick Hatzig, Vice-président du Conseil régional de Lorraine en charge de la Mobilité ;
- Alain Abeya, Directeur du pôle de la Mobilité.
- Marc Giraud, Directeur du secteur Offre de transport / territoire

La Commission les remercie pour les réponses apportées aux questions.

- Était excusé : Patrick Abate, Vice-président du Conseil régional de Lorraine en charge des aménagements, projets et équipements structurants.

La Commission prend acte des nouvelles propositions de recettes et de dépenses dans le domaine des Mobilités et des infrastructures pour des montants importants :

- **4 116 k€ en recettes** correspondant aux décomptes définitifs TER Métrolor de 2008 à 2010 adoptés en Commission Permanente en juin 2013. Il s'agit de rectificatifs aux décomptes approuvés en Séance Plénière d'octobre 2011 portant principalement sur des modifications techniques (non assujettissement à TVA) ainsi que sur des anciens litiges avec la SNCF (non prise en compte de l'impact des retraites).

- **1 554, 8 k€ en dépenses** relatives à l'augmentation des sujétions de service public imposées par le Conseil Régional de Lorraine à l'Etablissement Public Metz-Nancy-Lorraine (EPMNL) : gratuité et tarifs attractifs du parking pour 140 k€, ouverture H24 pour 330 k€, maintien des redevances attractives pour 700 k€. Le montant des compensations intègre également des pertes de recettes exceptionnelles liées au contexte international (280 k€) ainsi que des charges ne relevant pas directement de l'exploitation de l'aéroport (95 k€, entretien hivernal de la route d'accès, stations de pompage et d'épuration des eaux usées).

La Commission regrette que ce dossier régional majeur ait été adopté par anticipation en Commission Permanente d'octobre 2013 alors qu'il aurait nécessité, selon elle, une présentation en Commission et un débat en Séance plénière.

Il s'agit là en effet d'une **évolution conséquente**, marquée par le **doublment des montants alloués à l'aéroport (1,5 M€ au BP 2013) et une modification de la « convention d'objectifs de gestion, d'exploitation et de développement de la zone aéroportuaire »** liant contractuellement l'EPMNL et le Conseil Régional de Lorraine.

La Commission comprend que cet effort budgétaire supplémentaire du Conseil Régional conforte la volonté politique de développement de l'aéroport. La Commission partage les objectifs de maintien d'un haut niveau de service qui participent à la compétitivité de la plateforme comme l'ouverture H24 ou les montants de redevance attractifs.

En revanche, elle est très surprise par le **niveau sans précédent de ces compensations : la somme allouée au titre de l'année 2013 (3,05 M€) dépasse en effet le montant total perçu par le précédent gestionnaire sur les 12 ans d'exploitation : 2,3 M€ sur la période 1991-2011, soit 194 000€ / an** (source CP juin- juillet 2011 – classement sans suite de la procédure de DSP).

La Commission souhaiterait avoir des compléments d'explication sur ces écarts, s'agissant des mêmes sujétions de services que dans la période antérieure, elle-même traversée par des crises profondes et des aléas conjoncturels.

La Commission a bien noté que les premiers temps de la reprise de gestion de l'aéroport par l'Institution régionale ont été consacrés à la démarche de certification et à l'analyse des forces et faiblesses de l'aéroport. Pour autant, **elle s'interroge sur les délais qui seront nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie de « reconquête » intégrant notamment un plan d'action marketing volontariste et innovant.**

La Commission a constaté que parmi les quatre plans d'action prévus dans la nouvelle convention, seul le plan de « haut niveau de service » a été élaboré. Les autres plans, qui portent sur le « maintien de la continuité », le « développement économique » et le « développement aéroportuaire », devraient être définis au plus tard en janvier 2016, ce qui retarde encore les perspectives d'amélioration de la situation actuelle.

Par ailleurs, la Commission ne perçoit pas les **avancées des démarches engagées auprès des opérateurs du tourisme et du fret ou encore des autres aéroports régionaux et du Luxembourg**. Elle souhaiterait également pouvoir échanger sur l'opportunité d'une reprise de l'activité fret en interne.

La Commission note également les ajustements suivants :

	AP/AE	CP
<i>Mobilité -investissement</i>	-1 850	
<i>Mobilité - fonctionnement</i>	-270	+450
<i>Aménagements infrastructures</i>	-749,8	-2 050

Sur le volet « Mobilité », la Commission prend acte de l'annulation des AP/AE et CP pour des montants importants s'agissant de l'abandon ou du report à plus ou moins long terme de projets d'ampleur :

- Décalage solde marché matériel roulant en 2014 **(1 600 k€)**
- Retard convention SNCF-RFF sur Vandières (2 000 k€)

La Commission s'inquiète du retard pris sur ce dossier régional emblématique. Elle demande à être associée ou tout au moins informée des avancées des réflexions et négociations en cours.

- Décalage sur le long terme des études Epinal-Belfort **(200 k€)** et Saône-Moselle **(50 k€)** suite au rapport des projets à l'horizon 2050 par la Commission Mobilité 21.

La Commission prend acte de la position du Conseil Régional de Lorraine consistant à repousser les études Epinal-Belfort tant que la réalisation de la branche sud de la LGV Rhin-Rhône n'est pas avérée. Elle note avec intérêt le **souhait d'engager une réflexion pour améliorer les débouchés ferroviaires de la Lorraine vers le Sud sur le tracé existant**, notamment en revoyant la politique d'arrêts et en améliorant le rebroussement à Nancy.

Enfin, la **Commission demande à pouvoir disposer de points d'information réguliers** afin de suivre les évolutions quantitatives et qualitatives du passage du **mode ferroviaire au mode routier** de certaines dessertes (Sarreguemines-Bitche et Thionville-Apach) ainsi que l'expérimentation sur Bruyères-Gérardmer.

Le Président,

Jean-Claude THOMAS

Avis de la Commission

Cohésion sociale

Séance plénière du 22 novembre 2013

Objet : *Décision Modificative n°1 de l'exercice 2013*

Rapporteur : *Emmanuelle CUTTITTA*

La Commission *Cohésion sociale*, réunie le 18 novembre 2013, a pris connaissance des documents transmis par Monsieur le Président du Conseil Régional de Lorraine.

Elle prend acte des ajustements d'autorisation de programme, d'autorisation d'engagement et de crédits de paiement concernant les politiques qui relèvent de sa compétence, et notamment **l'abondement des crédits de paiement à hauteur de 1 446 100 € afin de permettre le solde des opérations mises en œuvre dans le cadre de la politique d'appui aux territoires intra-régionaux et aux dynamiques territoriales.**

Par ailleurs, la Commission se félicite de l'élaboration du dernier Contrat d'Appui au Développement des territoires avec le pays du Saulnois, lequel finalise ainsi le déploiement, sur l'ensemble du territoire régional, de la politique d'appui aux territoires engagée dès 2010.

Pour le reste, si **la Commission** n'est pas inquiète des redéploiements de crédits (- 200.000€) concernant le secteur Santé, compte tenu des résultats déjà obtenus par le Conseil Régional afin de favoriser l'accès aux soins pour tous sur l'ensemble du territoire, à travers notamment le soutien aux projets de Maisons Pluri-professionnelles de Santé, elle **s'émeut en revanche du montant important d'autorisations d'engagement non consommées par le secteur de la Vie Associative (- 400 000 €) sur les dispositifs de soutien à la création d'emplois.**

La Commission a bien conscience que depuis 2011 l'emploi associatif n'échappe pas aux effets de la crise, mais elle suggère toutefois au Conseil Régional de Lorraine, face à la situation exceptionnelle à laquelle la Lorraine doit faire face, de **reconsidérer également les critères d'attribution ou le niveau des aides accordées aux associations afin de mieux sécuriser leurs projets à venir et les emplois qu'elles seraient amenées à créer, et de reconduire en 2014 (en augmentant la dotation) le dispositif Créalor**. La Commission invite également le Conseil Régional à mieux communiquer sur les dispositifs existants.

S'agissant des dépenses nouvelles, **la Commission se félicite de l'inscription de 320 000 € supplémentaires en autorisation d'engagement pour la mise en place du Pôle de l'Image**. La Commission souligne la démarche globale ainsi engagée et qui vise à créer en Lorraine une dynamique régionale autour de la création d'activités économiques innovantes liées aux nouvelles pratiques numériques et à l'image.

Ce pôle régional de l'image, qui inclut entre autres la pépinière d'Epinal (volet économique) ainsi que la mise en réseau des acteurs culturels comme le festival de Villerupt et le fonds de soutien cinéma (volet culturel), contribuera ainsi à fédérer les initiatives locales pour les mettre en lien et développer de nouvelles activités économiques par la création d'entreprises.

Le Président,

Lucien GASTALDELLO

Avis de la Commission

Environnement et Territoire

Séance plénière du 22 novembre 2013

Objet : *Décision Modificative n°1*

Rapporteur : *Bertrand GOSSELIN*

La Commission *Environnement et Territoire* a bien pris connaissance des documents transmis par M. le Président du Conseil Régional et présentés par:

- Philippe Lecomte, Directeur du Pôle d'Appui aux Territoires
- Valérie Lahouel, Directrice du Pôle des Relations Extérieures

La Commission regrette cependant l'absence d'élus du Conseil Régional de Lorraine qui auraient pu donner des explications globales sur les éléments budgétaires.

La Commission prend note des ajustements réalisés dans la Décision Modificative n°1. Les documents budgétaires font ainsi apparaître des retards dus aux taux de réalisations différents dans la politique d'appui aux territoires ou aux reports de trésorerie dans l'utilisation des fonds européens.

La Présidente,

Anne PEDON-FLESCH

Mise en œuvre des politiques régionales

Séance plénière du
22 novembre 2013

Avis de la Commission

Economie Innovation Recherche

Séance plénière du 22 novembre 2013

Objet : *Mise en œuvre des politiques régionales*

Rapporteur : *Violeta PETKOVA*

Participation de la Région Lorraine au capital du Fonds InterRégional d'Amorçage (FIRA NORD EST)

La Commission se félicite de la création du FIRA NORD EST, un nouvel outil d'amorçage commun aux régions Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne : il s'agit d'un maillon jusque-là absent de la chaîne de financement, permettant une mutualisation des risques et favorisant les politiques inter-régionales.

Convention Cadre de partenariat avec EDF – Période 2014-2016

De même, la Commission salue la Convention de partenariat de la Région Lorraine avec EDF, qui vise à conjuguer les efforts des deux parties pour faire aboutir des projets de PME ETI et autres entreprises en Lorraine, à l'image d'accords antérieurs liant la Région et de grands groupes comme TOTAL. Cette initiative s'inscrit pleinement dans le cadre de la Vallée Européenne des Matériaux, de l'Energie et des procédés, dans des logiques de coopération public-privé.

La Commission attire l'attention du Conseil Régional de Lorraine sur la nécessité de faire jouer autant que de possible les effets d'entraînement pour le tissu des entreprises locales.

Concernant ces deux dossiers, elle souhaiterait être tenue informée au fil de l'eau des modes opératoires de sélection et des décisions prises au sein des comités de suivi.

Le Président,

Jean ARNOULD

Avis de la Commission

Emploi Formation

Séance plénière du 22 novembre 2013

Objet : *Mise en œuvre des politiques régionales*

Rapporteur : *Bernard STEPHAN*

Centre aéro composite

La Commission tient à souligner tout l'intérêt qu'elle porte à la structuration de la filière aéronautique sur le territoire régional et au soutien et à l'accompagnement de cette activité nouvelle et en conséquence à ce projet. La mise en place de formations dédiées devant permettre de répondre aux besoins de qualification détectés tous niveaux de formation confondus et pour tous les actifs du secteur concernés, y compris les plus en difficulté, est une nécessité absolue.

Cet outil de formation, qui se construit en ce sens en accompagnement de l'installation de SAFRAN, répond à la philosophie même des 4 parcours du CPRDFP.

La Commission souhaite avoir des précisions sur le statut de ce centre, sur celui des intervenants, sur le dimensionnement et les débouchés possibles de ces actions de formation sur le moyen terme. De même une clarification des mécanismes de financement en fonction des populations concernées est souhaitable.

La Commission constate et regrette par ailleurs que le financement régional sur ce projet identifié dans le Pacte Lorrain ne se fasse que par un transfert de crédits provenant d'autres lignes de l'axe stratégique formation.

Le Président,

Olivier CAYLA

Avis de la Commission

Mobilités

Séance plénière du 22 novembre 2013

Objet : *Feuille de route pour le déploiement du cadencement sur le réseau TER Métrolor en 2016*

Rapporteur : *Jean-Claude THOMAS*

La Commission salue la présentation très pédagogique du projet de cadencement qui a permis à tous les membres de bien cerner le contexte, les enjeux et les grands principes de ce dossier très technique.

Le cadencement a pour principal objectif la simplicité, la stabilité et la complémentarité du service TER Métrolor avec les autres modes de transports collectifs et individuels. D'un point de vue technique, ces principes se traduisent par la **systématisation** de l'offre de desserte (redéfinition de la politique d'arrêts par « famille de train » : omnibus, express, mixte), la **répétitivité** horaire sur une même famille (par ex. tous les omnibus seront à la minute '7 en heure de pointe et les express à la minute 00') et la **symétrie** (correspondance assurée dans les deux sens).

La Commission se félicite du portage politique fort de cette démarche du cadencement par le Conseil Régional de Lorraine, après une demande de report lors de sa mise en œuvre au plan national en 2012, à l'initiative de RFF. Le réseau TER Métrolor ayant connu un bouleversement complet de ses grilles horaires avec l'arrivée du TGV Est Européen en 2007, la Collectivité régionale avait souhaité que ce nouveau changement d'ampleur puisse intervenir au **printemps 2016, à l'occasion de la mise en service de la 2^{ème} phase de la LGV.**

Le Conseil Régional de Lorraine avait également la volonté de **garder la maîtrise de ce projet** afin d'**adapter le cadencement** aux **besoins** recensés (projections de trafics) **et à la capacité du réseau lorrain** en tenant compte des améliorations apportées récemment (notamment par les travaux dans les gares de Metz et Nancy).

Ce report permet également à la Lorraine de bénéficier du **retour d'expérience des autres régions** qui, de façon générale, ont pu mesurer un impact très favorable du cadencement sur le plan du service et de la fréquentation, mais parfois assorti d'incidences financières très pénalisantes.

La Commission comprend que le Conseil Régional de Lorraine entend saisir l'opportunité du cadencement pour **remettre à plat l'organisation du service TER Métrolor et opérer les orientations stratégiques** suivantes :

- **Un recentrage sur ses missions prioritaires** : la desserte rapide des liaisons interurbaines de moyenne et longue distance et l'optimisation des correspondances dans l'objectif de garantir des temps de parcours attractifs par rapport à la voiture, la réponse aux besoins de mobilité quotidiens pour le travail et les études en renforçant les services aux heures de pointe sur les axes structurants.
- **La recherche de complémentarité** avec les autres modes de transports : le développement de l'intermodalité en partenariat avec la SNCF et RFF et les autres Autorités Organisatrices des Transports (AOT) de la région (Conseils Généraux et agglomérations notamment) pour les dessertes périurbaines, interurbaines et les correspondances TGV, et au-delà avec les régions du Grand Est (Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté) et de la Grande Région (Luxembourg et Sarre) et l'Etat pour les dessertes interrégionales et transfrontalières.

La Commission est favorable à la mise en œuvre du cadencement et partage globalement **ces orientations stratégiques** qui participent au renforcement de l'intermodalité et anticipent les évolutions institutionnelles et contractuelles à venir :

- Le renouvellement de la convention d'exploitation du réseau avec la SNCF au 1^{er} janvier 2017
- L'acte III de la décentralisation – modernisation de l'action publique locale
- La réforme du système ferroviaire avec un rapprochement des entités SNCF et RFF sur les fonctions de gestion de l'infrastructure

Au sujet de la concertation et de la mobilisation des autres Autorités Organisatrices de Transports de Lorraine, la Commission attire l'attention sur **les délais très contraints** du calendrier au regard des besoins d'explication et des délais d'adaptation des autres réseaux de transport.

Elle rappelle son soutien au **Conseil Régional de Lorraine dans son rôle de chef de file de l'intermodalité** compte tenu du caractère structurant du réseau ferroviaire pour l'ensemble du territoire régional et des contraintes spécifiques de son mode d'organisation. Elle invite l'ensemble des acteurs des transports à participer activement à cette initiative et à dépasser tous les clivages afin de faire **de ce challenge technique un succès collectif bénéficiant à toutes les Lorraines et tous les Lorrains.**

En ce qui concerne les aspects financiers du cadencement, la Commission comprend l'objectif de maîtrise financière fixé par le Conseil Régional dans le contexte actuel des finances locales et des négociations dans le cadre de la clause de revoyure avec la SNCF.

Toutefois, elle s'interroge sur l'opportunité de définir cet objectif comme « principe cadre » de la démarche devant « guider les phases techniques et politiques du cadencement ».

Elle considère en effet que ce **principe conduit à fixer un objectif peu ambitieux d'évolution de la fréquentation du TER Métrolor à l'horizon 2025 (+ 15% entre 2009 et 2025)** au regard du chemin parcouru depuis 2002 : + 60% de fréquentation (2002 – 2010) et + 38% d'augmentation de l'offre.

Il ne semble pas non plus tenir compte des perspectives à moyen - long terme d'évolution plus favorable des recettes liées à une amélioration de la situation économique et sociale ou du financement des transports (refonte du versement transport ou création d'une part régionale etc.).

La Commission considère que ce niveau d'objectif ne permet pas d'atteindre les objectifs de report modal définis par les grands schémas politiques relevant de la mobilité (SMOT) et du développement durables adoptés par le Conseil Régional de Lorraine (SRCAE, PCET...).

La Commission souhaite avoir des éléments chiffrés plus précis concernant les projections sociodémographiques et les évolutions de fréquentation et d'offre de service par axe des deux scénarios étudiés.

Pour mémoire, les évolutions de fréquentation des deux scénarios sont :

- Scénario « **Fil de l'eau** » : + 10% à +25 % entre 2009 et 2030 (+ 1,5% à +3%/an 2009-2016 et + 1,6 % 2016-2030)
- Scénario « **Volontariste** » : +6% /an entre 2009 et 2016 (écart important sur l'Est Mosellan et les Vosges : entre + 40% et +50%)

La Commission demande également des précisions quant aux simulations financières et à la ventilation des gains de productivité (optimisation des moyens de production) attendus par le processus d'« industrialisation » du service. Elle souhaiterait en effet comprendre comment mettre en adéquation les objectifs de coût et de volume de l'offre constants avec les objectifs d'augmentation différenciée de +10 % à + 60% selon les axes (amélioration du remplissage des trains ? redéploiement du matériel roulant des axes moins fréquentés ?).

Enfin, **la Commission souhaite être associée à la démarche de mise en œuvre du cadencement et participer aux réunions organisées en dehors des Comités de dessertes** où le temps imparti est trop limité.

Le Président,

Jean-Claude THOMAS

Avis de la Commission

Environnement et Territoire

Séance plénière du 22 novembre 2013

Objet : *Mise en œuvre des politiques régionales*

Rapporteur : *Bertrand GOSSELIN*

Convention Cadre de partenariat avec EDF – période 2014-2016

La signature d'une convention-cadre entre EDF et le Conseil Régional s'inscrit en Lorraine dans une politique plus globale visant à faire de l'énergie un des secteurs technologiques prioritaires du Pacte Lorraine. Le groupe EDF va par exemple procéder à des révisions de la centrale de Cattenom, ce qui va entraîner des opérations majeures de maintenance (Grand carénage) et la convention-cadre anticipe les besoins en compétence des sous-traitants lorrains.

La convention-cadre de partenariat avec EDF doit permettre d'appuyer le vivier local des entreprises en relation avec les actions respectives des deux co-contractants de cette convention-cadre. Il est ainsi prévu que les PME-PMI sélectionnées aient un accès privilégié au financement ainsi qu'à des actions de formations ou de recherche & développement.

Dans le cadre des différents chantiers de déconstruction de centrales thermiques à flamme et la mise en service d'une Centrale à Cycle Combiné Gaz comme celle de Blénod-lès-Pont-à-Mousson, de nouveaux besoins vont apparaître pour EDF, qui devra s'appuyer sur le tissu industriel local.

Il paraît important à la Commission que des entreprises lorraines puissent avoir accès à ces travaux et qu'elles s'appuient sur de la main d'œuvre formée en Lorraine. La procédure de détachement international, utilisée pour des aménagements analogues, ne profite pas aux entreprises locales. La Commission incite donc le Conseil Régional de Lorraine à appuyer ce point dans les discussions en cours et à venir avec EDF.

La Commission souhaite que le temps soit pris dans le cas où la convention aborde le démantèlement des centrales thermiques à flamme, afin de réfléchir aux apports de ce chantier en termes de transition énergétique et d'impact pour les entreprises locales concernées.

Il apparaît important à la Commission que le Conseil Economique, Social et Environnemental de Lorraine soit tenu informé des résultats du comité de suivi instauré entre EDF et le Conseil Régional de Lorraine, qui doit se réunir deux fois par an. Le suivi et l'animation du Pacte Lorraine impliquent de connaître le bilan de cette convention ainsi que les entreprises impactées.

La Présidente,

Anne PEDON-FLESCH